



DELIBERATION N° 2023/01

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Décembre 2022

Convocation du : 13 janvier 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice :

Le 18 janvier 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 19 janvier 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 19 janvier 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : 16

Étaient absents excusés représentés : 2

Étaient absents excusés non représentés : 1

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Olivier SFORZI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 18 janvier 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 janvier 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER

